



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

contraception

Question écrite n° 65027

Texte de la question

M. Jean-Yves Gateaud attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur les ravages du sida et plus généralement des maladies sexuellement transmissibles dans la population féminine. En effet, les femmes ont été oubliées dans les campagnes de prévention. Ainsi, depuis juin 1998, le préservatif féminin a été agréé en France. Cependant, ce mode de protection et de contraception reste méconnu, introuvable et trop onéreux. Pourtant, il constitue pour les femmes un moyen de se protéger elles-mêmes et dont elles conservent la maîtrise absolue si leur partenaire refuse d'utiliser un préservatif. Aussi, il apparaît urgent et nécessaire de lancer une campagne d'information s'adressant directement aux femmes afin de leur faire connaître l'existence de ce préservatif féminin, d'imposer une limitation de son prix et de les mettre à disposition gratuitement dans les lieux de santé publique. Il lui demande quels sont les projets du Gouvernement allant dans ce sens.

Texte de la réponse

Le préservatif féminin est reconnu comme un moyen fiable de se protéger contre les maladies sexuellement transmissibles (MST), dont le virus du sida. Cet outil est promu depuis le début de l'année 1999, date de la mise en place d'un programme de prévention des risques sexuels spécifiquement dédié aux femmes et organisé par une convention triennale avec le Mouvement français du planning familial. Depuis le début de l'année 2001, afin de faciliter l'accès à ce mode de protection, le réseau de distribution payant a été étendu à deux chaînes d'hypermarché. La promotion de ce moyen de prévention des risques sexuels a été assurée en début d'année dans le cadre de la campagne de communication sur le VIH. Dans l'annonce publiée dans la presse à l'intention des hommes, le préservatif féminin était présenté. Le mode d'emploi du préservatif féminin est expliqué dans le livret « l'amour en questions » édité dans le cadre de cette campagne et largement diffusé : 400 000 exemplaires ont été imprimés, dont 225 000 diffusés à ce jour par le Comité français d'éducation pour la santé auprès des relais institutionnels et associatifs ainsi qu'aux gynécologues et aux plannings familiaux. Dans le cadre d'un partenariat avec un groupe d'hypermarché, 160 000 exemplaires supplémentaires ont été édités et sont diffusés dans les parapharmacies. Cependant, il est indéniable que des freins empêchent actuellement une diffusion plus large et que son acceptabilité par les femmes doit être améliorée. A cet effet une étude est en cours dont les résultats seront prochainement disponibles. Le prix actuel peut également être dissuasif (pas moins de 7 francs en officine), mais l'arrivée récente sur le marché d'un nouveau produit pourrait contribuer à une diminution de son coût. Il convient également de rappeler que la mise à la disposition auprès des femmes en situation de précarité du préservatif féminin est assurée par des associations dans le cadre d'actions soutenues par l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Gateaud](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65027

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 août 2001, page 4481

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5828